



Achat d'une véhicule neuf présentant des défauts

Par **MAYMARD**, le **22/05/2011** à **19:09**

Bonjour,

Samedi 21 mai, je prends possession d'un véhicule neuf commandé 2 jours avant auprès d'un concessionnaire. Il est 11h30. En arrivant chez moi à 12h, je constate que la partie centrale du toit du véhicule est endommagé : il présente des fissures sur toute la longueur, c'est la structure même qui est cassé. Celui ci est en fibre de carbone et situé entre deux parties vitrées. Cela aura vraisemblablement des conséquences sur l'imperméabilité du toit. Le véhicule a a priori subi un choc avant la livraison. A 14h je le retourne à la concession, qui met en doute ma bonne foi. Que puis-je faire ? Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **22/05/2011** à **23:40**

Contactez le service consommateur de la marque du véhicule